

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSCRIPTION

Pour participer aux activités de notre association, vous devez adhérer à l'association. L'adhésion pour les individuels est fixée à 20 € pour un an du 1er janvier au 31 décembre.

L'inscription est validée après réception de la fiche d'inscription, de la fiche de réservation et de la fiche de renseignements médicaux. Ces documents doivent être remplis, signés, et accompagnés d'un acompte de 30% du prix de la prestation, du montant de l'assurance annulation (facultative) et de l'adhésion à l'association. Après vérification et acceptation du dossier, nous vous retournons les documents contractuels et la facture.

Le solde du séjour est à régler au plus tard 30 jours avant le départ, sans rappel de notre part.

Le prix du séjour ou du week-end comprend : les transports aller et retour à partir du lieu de rendez-vous fixé par l'association et qui est le village de La Terrasse (38660), l'hébergement, la restauration du 1er au dernier jour, l'encadrement, les activités mentionnées au catalogue (au minimum), les frais d'organisation et les assurances.

Le prix du séjour ne comprend pas : les dépenses personnelles du participant, les frais médicaux, les transports allers et retours domicile-La Terrasse, l'assurance annulation, l'adhésion à l'association.

Sauf indication contraire, les départs ont lieu le matin et les retours l'après-midi.

Au plus tard 10 jours avant le départ, vous recevez une Fiche de départ. Elle vous indique le lieu et les heures de départ et de retour, l'adresse du lieu de séjour, le nom des encadrants, le numéro de téléphone mobile de l'équipe et une liste indicative des affaires à emporter.

Du fait de l'adhérent :

En cas d'annulation de votre part, il sera retenu sur le prix du séjour :

plus de 90 jours avant le départ : 45 € de frais de dossier,

entre 90 et 45 jours avant le départ : 30%,

entre 44 et 29 jours avant le départ : 50 %,

entre 30 et 10 jours avant le départ : 80%,

moins de 10 jours avant le départ ou en cas de non-présentation au départ : la totalité.

L'adhésion à l'association et le montant de l'assurance annulation sont définitivement acquis à l'association.

Tout séjour commencé est dû en totalité.

L'association se réserve le droit d'annuler un voyage si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Il vous sera alors proposé une prestation équivalente ou le remboursement intégral des sommes versées.

L'association peut être contrainte de modifier ses prestations, en cas d'événements extérieurs indépendants de sa volonté. Vous pourrez alors annuler votre séjour et être remboursé intégralement des sommes versées au titre de la prestation.

Il est possible de contracter, dès l'inscription, une assurance annulation auprès de notre assureur MAIF (case à cocher sur la « fiche réservation »).

Représentant 3,5% du prix du séjour, elle permet le remboursement total du séjour en cas de décès du participant ou d'un proche, de maladie grave, d'accident survenus avant le départ. (voir document « garantie annulation »)

Les détails de cette assurance peuvent vous être envoyés sur simple demande à l'association.

RESPONSABILITE DE L'ASSOCIATION :

L'association Bien-Être Tourisme Loisirs Handicap prend la responsabilité des personnes en fonction des informations transmises.

Elle ne peut être tenue pour responsable en cas d'informations non transmises ou erronées.

L'association se réserve le droit de renvoyer un participant si, par son comportement, il mettrait en danger sa propre sécurité, celle des autres ou le bon déroulement du séjour.

L'intégralité des frais de rapatriement sera à la charge de la personne concernée ou de son représentant légal et aucun remboursement ne sera consenti.